

Document

Scientologie: le parquet demande la dissolution (16.06)

AP – 15.06

Le parquet de Paris a requis lundi la condamnation suivie de la dissolution de l'association spirituelle de l'Eglise de Scientologie-Celebrity Center et de la librairie SEL (Scientologie espace liberté), jugées en tant que personne morale par le tribunal correctionnel de Paris pour "escroquerie en bande organisée", et a réclamé une amende de deux millions d'euros contre chacune de ces deux associations. Lire la suite l'article

Ces réquisitions sont d'autant plus sévères que le ministère public avait dans ses réquisitions écrites, transmises au juge d'instruction en septembre 2006, demandé un non-lieu général au profit des deux personnes morales et des sept prévenus qui n'étaient plus que six devant le tribunal, l'un d'entre eux étant mort depuis.

Le ministère public a requis des peines d'emprisonnement avec sursis -de deux à quatre ans- assorties d'amende -de 10.000 euros à 150.000 euros- à l'encontre de quatre des six anciens membres de l'Eglise de Scientologie jugés depuis le 25 mai.

Maud Morel-Coujard, l'un des deux procureurs de la République, a estimé que les tests de personnalité réalisés sur les futurs membres, la pratique de l'électromètre, "le harcèlement commercial" et la "cohorte de programmes de formation" vendus aux adeptes étaient autant de "manoeuvres frauduleuses" caractérisant l'infraction d'escroquerie en bande organisée.

La Scientologie est un "système de marketing", un "système maniaque et paranoïaque" au "service d'un projet d'une valeur religieuse dont il ne convient pas de débattre" dans l'enceinte d'un tribunal, a-t-elle expliqué. "Mais c'est cette valeur religieuse qu'on a opposé sans cesse à l'action légitime de la justice. Ce bouclier religieux, la liberté de culte et de conscience, a été utilisé sans cesse pour délégitimer d'entrée l'idée d'une sanction pénale", a-t-elle souligné.

"Depuis le début du procès, nous avons entendu à maintes reprises que le bonheur n'a pas de prix. Nous avons acquis la conviction au ministère public que s'il n'a pas de prix, il a un coût, un coût considérable. Notre position a beaucoup évolué depuis l'instruction". L'une des plaignantes, Aude-Claire Malton, a versé ainsi 80.000 FF en 1997 tandis qu'une autre adepte, a déboursé 140.000 FF la même année.

Maud Morel-Coujard a qualifié le test, méthode de recrutement des novices, d'"outil de démarchage, outil de sélection et outil de conditionnement". L'électromètre, censé localiser la charge mentale négative de chaque scientologue, n'est qu'un "leurre" servant "uniquement à la mise en scène qui caractérise l'escroquerie". Quant au formulaire de religion, sorte de protocole que signent les déçus de l'Eglise de Scientologie, "c'est un véritable pacte faustien" par lequel les adeptes "renoncent par avance à toute réclamation et toute plainte"...

"Depuis cette plongée dans l'univers de la scientologie, nous avons découvert une méthode née dans le cerveau d'un écrivain de science-fiction dans la Californie des années 50". "Ron Hubbard a créé un prêt-à-penser aux allures de bric à brac", a-t-elle ironisé.

Une peine de quatre ans avec sursis, 150.000 euros d'amende et cinq ans de privation des droits civiques et civils a été requise contre Alain Rosenberg, l'un des dirigeants de la principale structure française de la Scientologie. Une peine de trois ans avec sursis, 50.000 euros d'amende et cinq ans d'interdiction des droits civiques et civils a été demandée contre Didier Michaux.

Contre Jean-François Valli et Sabine Jacquart, le parquet a respectivement requis trois ans avec sursis assortis de 25.000 euros d'amende et deux ans avec sursis et 10.000 euros d'amende. A l'encontre de Marie-Anne Pasturel et Aline Fabre, poursuivies pour "exercice illégal de la pharmacie" -vente de "vitamines"-, il a été demandé une amende de 2.000 euros.

Dans sa plaidoirie, Me Olivier Morice, l'avocat de Mme Malton, a considéré que les pratiques de la Scientologie étaient des "méthodes systématiques et récurrentes relevant de l'escroquerie". Le jugement de la 12e chambre sera mis en délibéré à l'issue des plaidoiries de la défense qui s'achèvent mercredi.